



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
29 septembre 2024

OBJET

**RESIDENCE
AUTONOMIE**

TARIF HEBERGEMENT 2024

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 9
votants : 10

DECISION

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage : 09/09/2024

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

N° 24.39

Séance du 5 septembre 2024

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, M ANDREZ, M KURT, M CASALE, Mme BRACHOTTE, Mme CHABRIER, M LAPOIRE, Mme POURET
Etaient absents : M ARNAL, Mme BRECHEMIER, M DUMONT, Mme FERNIOT, Mme LIME VIEILLE, M MANZONI

Secrétaire de séance : M Bernard ANDREZ

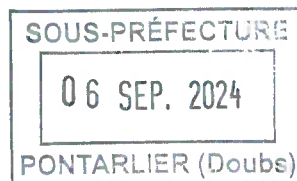
Procurations de vote : Mme BRECHEMIER/Mme GUILLEUX

Suite à l'arrêté référencé n°SPQO24_68141-AR du département du Doubs fixant les prix de journée d'hébergement de la Résidence Autonomie DENISE VIENNET à compter du 1^{er} août 2024 :

- Tarif personne seule	28,82 €	(2023
: 23,84 €)		
- Tarif couple	31,70 €	
(2023 : 26,22 €)		

Pour rappel, le prix de journée de l'hébergement comprend le loyer de l'appartement, les charges (eau, électricité, chauffage, ordures ménagères), la téléalarme, les travaux ou intervention, entretien des communs, animations (sauf exception).

Le Conseil d'administration approuve les nouveaux prix de journée hébergement de la Résidence Autonomie.



Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR



